



COMPTES 2022

TABLE DES MATIERES

Présentation des comptes selon l'article 41 et 56 de l'OGFCo.

Message introductif	3
Aperçus des comptes annuels	
• <i>compte de résultats et des investissements</i>	5
• <i>compte de résultats échelonné</i>	6
• <i>bilan</i>	7
• <i>tableau de flux de trésorerie</i>	8
• <i>compte de résultats selon la classification fonctionnelle</i>	9
• <i>compte de résultats selon les natures</i>	10
• <i>compte des investissements selon la classification fonctionnelle</i>	11
• <i>compte des investissements selon les natures</i>	12
Tableau des crédits d'engagement	13
Tableau des crédits supplémentaires	14
Détail du compte de résultats	15
Détail du compte des investissements	24
Détail du bilan	28
Rapport succinct de l'instance de révision	30



BOURGEOISIE DE TROISTORRENTS

Annexe aux comptes

- *règles et principes* 32
- *état du capital propre* 37
- *tableau des immobilisations* 38
- *tableau des amortissements* 39

Statistiques

- *évolution du financement* 40



BOURGEOISIE DE TROISTORRENTS

COMPTES 2022

Message introductif

La Bourgeoisie affiche un résultat positif, notamment grâce à la marge dégagée par son service forestier.

Tout comme la Commune, la Bourgeoisie prévoyait un budget 2022 déficitaire 155'470. Au final, elle boucle ses comptes sur un bénéfice de 11'071, amenant sa fortune nette à plus de 3,6 millions. La marge d'autofinancement de 394'534 a couvert à 390% les investissements nets, conduisant ainsi à un excédent de financement de 293'597. Enfin, un montant de 150'000 a été attribué à la réserve de politique budgétaire. Celle-ci pourra ainsi être utilisée pour couvrir de futurs déficits du compte de résultats.

Dans les revenus du compte de résultats, nous pouvons relever celui du service forestier, qui se monte à plus de 1,9 millions. Avec des charges de plus de 1,8 millions, ce service a dégagé en 2022 un excédent de revenu de près de 85'000.

Sur les 367'500 d'investissement prévus au budget, 100'937 ont été réalisés pour l'entretien des routes bourgeoisielles et l'acquisition de machines. Cette différence s'explique par le report de plusieurs projets, notamment ceux liés à la réfection des bâtiments bourgeoisiaux, la priorité ayant été mise sur la réfection de l'Auberge de la Bourgeoisie, en lien avec le changement de gérance. Celui-ci a en effet occupé la Bourgeoisie, tant pour la recherche d'un nouveau gérant que pour l'élaboration du projet de rénovation des locaux, tout au long du deuxième semestre 2022.

Etats financiers

Les comptes 2022 de la Bourgeoisie dégagent un bénéfice, ou augmentation de la fortune nette, de 11'071, en diminution de 125'170 par rapport aux comptes précédents, tandis que le budget 2022 prévoyait une perte, ou diminution de la fortune nette, de 155'470 ;

La fortune nette comptabilisée au 31.12.2021 de 3'619'972 est donc augmentée au 31.12.2022 à 3'631'044 ;

Avec des revenus financiers de 2'196'473 et des charges financières de 1'801'939, le compte de résultats dégage une marge d'autofinancement de 394'534, en hausse de 265% par rapport à celle prévue au budget 2022, en baisse de 13% par rapport aux comptes 2021 ;

Les amortissements comptables planifiés de 208'738 sont en diminution de 54'761 en regard du budget 2022 et de 81'029 en regard des comptes 2021 ;

La marge d'autofinancement couvre les amortissements du patrimoine administratif ;

Le montant de 150'000 a été attribué à la réserve de politique budgétaire (nature 38) grâce au bon résultat de l'exercice 2022. Cette réserve pourra être utilisée pour couvrir de futurs déficits du compte de résultats (réserve conjoncturelle) ;

Les investissements nets réalisés se montent à 100'937, inférieurs de 266'563 au budget 2022 ;

La marge d'autofinancement couvrant à 390% les investissements nets, il en résulte un excédent de financement de 293'597.

Indicateurs financiers

1^{ère} priorité

1. Taux d'endettement net	-	non applicable
2. Degré d'autofinancement	390%	haute conjoncture
3. Part des charges d'intérêts	0.00%	bon

2^{ème} priorité

4. Dette brute par rapport aux revenus	0.04%	très bon
5. Proportion des investissements	7%	effort d'invest. faible
6. Part du service de la dette	9%	charge acceptable
7. Dette nette par habitant	-	non applicable
8. Taux d'autofinancement	18%	moyen

C. Cipolla, Présidente



Aperçu du compte de résultats et investissements	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022
--	----------------	----------------	----------------

Compte de résultats			
Résultat avant amortissements comptables			
Charges financières	- CHF	1'891'757.69	1'868'870.00
Revenus financiers	+ CHF	2'348'824.27	1'976'900.00
Marge d'autofinancement (négative)	= CHF	-	-
Marge d'autofinancement	= CHF	457'066.58	108'030.00
Résultat après amortissements comptables			
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	457'066.58	108'030.00
Amortissements planifiés	- CHF	289'767.95	263'500.00
Attributions aux fonds et financements spéciaux	- CHF	31'056.78	-
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ CHF	-	-
Réévaluations des prêts du PA	- CHF	-	-
Réévaluations des participations du PA	- CHF	-	-
Attributions au capital propre	- CHF	-	150'000.00
Réévaluations PA	+ CHF	-	-
Prélèvements sur le capital propre	+ CHF	-	-
Excédent de charges	= CHF	-	155'470.00
Excédent de revenus	= CHF	136'241.85	11'071.64

Compte des investissements			
Dépenses	+ CHF	2'769.95	545'000.00
Recettes	- CHF	746'000.00	177'500.00
Investissements nets	= CHF	-	367'500.00
Investissements nets (négatifs)	= CHF	743'230.05	-

Financement			
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	457'066.58	108'030.00
Investissements nets	- CHF	-	367'500.00
Investissements nets (négatifs)	+ CHF	743'230.05	-
Insuffisance de financement	= CHF	-	259'470.00
Excédent de financement	= CHF	1'200'296.63	293'596.75

Compte de résultats échelonné		Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022
Charges d'exploitation				
30 Charges de personnel	CHF	893'589.11	920'900.00	884'658.32
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	CHF	971'625.96	900'170.00	810'827.82
33 Amortissements du patrimoine administratif	CHF	289'767.95	263'500.00	208'738.15
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	CHF	31'056.78	-	24'724.11
36 Charges de transferts	CHF	26'542.62	47'800.00	58'008.35
37 Subventions redistribuées	CHF	-	-	-
Total des charges d'exploitation	CHF	2'212'582.42	2'132'370.00	1'986'956.75
Revenus d'exploitation				
40 Revenus fiscaux	CHF	-	-	-
41 Patentes et concessions	CHF	-	-	-
42 Taxes	CHF	1'173'599.16	946'000.00	1'221'438.62
43 Revenus divers	CHF	-	-	-
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	CHF	-	-	-
46 Revenus de transferts	CHF	1'020'312.36	842'100.00	757'984.64
47 Subventions à redistribuer	CHF	-	-	-
Total des revenus d'exploitation	CHF	2'193'911.52	1'788'100.00	1'979'423.26
R1 Résultat provenant de l'activité d'exploitation		-18'670.90	-344'270.00	-7'533.49
34 Charges financières	CHF	-	-	48'444.80
44 Revenus financiers	CHF	154'912.75	188'800.00	217'049.93
R2 Résultat provenant de l'activité de financement	CHF	154'912.75	188'800.00	168'605.13
O1 Résultat provenant de l'activité opérationnelle (R1 + R2)		136'241.85	-155'470.00	161'071.64
38 Charges extraordinaires	CHF	-	-	150'000.00
48 Revenus extraordinaires	CHF	-	-	-
E1 Résultat provenant de l'activité extraordinaire	CHF	-	-	-150'000.00
Résultat total du compte de résultats (O1 + E1)	CHF	136'241.85	-155'470.00	11'071.64

1	Actif	3'785'029.40	3'973'562.50
	Patrimoine financier	2'098'026.40	2'394'360.50
100	Disponibilités et placements à court terme	6'617.03	10'943.81
101	Créances	1'121'622.62	1'402'619.89
102	Placements financiers à court terme	-	-
104	Actifs de régularisation	123'586.75	116'596.80
106	Marchandises, fournitures et travaux en cours	-	-
107	Placements financiers	100'200.00	100'200.00
108	Immobilisations corporelles du patrimoine financier	746'000.00	764'000.00
109	Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers	-	-
	Patrimoine administratif	1'687'003.00	1'579'202.00
140	Immobilisations corporelles du patrimoine administratif	1'672'003.00	1'564'202.00
142	Immobilisations incorporelles	-	-
144	Prêts	-	-
145	Participation capital social	15'000.00	15'000.00
146	Subventions d'investissement	-	-
2	Passif	3'785'029.40	3'973'562.50
	Capitaux de tiers	15'976.50	18'713.85
200	Engagements courants	850.00	850.00
201	Engagements financiers à court terme	-	-
204	Passifs de régularisation	15'126.50	17'863.85
205	Provisions à court terme	-	-
206	Engagements financiers à long terme	-	-
208	Provisions à long terme	-	-
209	Engagements envers les financements spéciaux et fonds classés dans les capitaux de tiers	-	-
	Capital propre	3'769'052.90	3'954'848.65
29	Capital propre	3'769'052.90	3'954'848.65

Tableau de flux de trésorerie			Flux
	Diminution des actifs et augmentation des passif Augmentation des actifs et diminution des passifs	provenance des fonds (+) emploi de fonds (-)	
	Résultat ordinaire du compte de résultats		161'071.64
	Résultat extraordinaire du compte de résultats		-150'000.00
	Amortissements planifiés	+	208'738.15
	Attributions aux fonds et financements spéciaux	+	24'724.11
	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	-	-
	Réévaluations des prêts du PA	+	-
	Réévaluations des participations du PA	+	-
	Attributions au capital propre	+	150'000.00
	Prélèvements sur le capital propre	-	-
	Flux de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle et extraordinaire		394'533.90
	Dépenses d'investissements		
50	Immobilisations corporelles	-	146'107.25
51	Investissements pour le compte de tiers	-	-
52	Immobilisations incorporelles	-	-
54	Prêts	-	-
55	Participations et capital social	-	-
56	Propres subventions d'investissement	-	-
57	Subventions d'investissement redistribuées	-	-
	Recettes d'investissements		
60	Transferts au patrimoine financier	+	-
61	Remboursements	+	-
62	Transferts d'immobilisations incorporelles	+	-
63	Subventions d'investissement acquises	+	45'170.10
64	Remboursement de prêts	+	-
65	Transferts de participations	+	-
66	Remboursement de subventions d'investissement propres	+	-
67	Subventions d'investissement à redistribuer	+	-
	Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement		-100'937.15
		Etat 31.12.2021	Etat 31.12.2022
100	Disponibilités et placements à court terme	6'617.03	10'943.81
101	Créances	1'121'622.62	1'402'619.89
102	Placements financiers à court terme	-	-
104	Actifs de régularisation	123'586.75	116'596.80
106	Marchandises, fournitures et travaux en cours	-	-
107	Placements financiers	100'200.00	100'200.00
108	Immobilisations corporelles du patrimoine financier	746'000.00	764'000.00
109	Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers	-	-
200	Engagements courants	850.00	850.00
201	Engagements financiers à court terme	-	-
204	Passifs de régularisation	15'126.50	17'863.85
205	Provisions à court terme	-	-
206	Engagements financiers à long terme	-	-
208	Provisions à long terme	-	-
209	Engagements envers les financements spéciaux et fonds classés dans les capitaux de tiers	-	-
	Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement		-289'269.97
29	Capital propre	3'769'052.90	3'954'848.65
	Variation des liquidités et placements à court terme		4'326.78
100	Disponibilités et placements à court terme	6'617.03	10'943.81
			4'326.78

Compte de résultats selon les tâches	Compte 2021		Budget 2022		Compte 2022	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 Administration générale	195'763.19	-	149'400.00	-	104'149.25	24'459.81
1 Ordre et sécurité publics, défense	-	-	-	-	-	-
2 Formation	-	-	-	-	-	-
3 Culture, sports et loisirs, église	-	-	-	-	-	-
4 Santé	-	-	-	-	-	-
5 Prévoyance sociale	-	-	-	-	-	-
6 Trafic et télécommunications	-	-	-	-	-	-
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire	-	-	-	-	-	-
8 Economie publique	2'016'819.23	2'207'631.52	1'982'970.00	1'801'900.00	1'882'475.15	1'986'073.45
9 Finances et impôts	-	141'192.75	-	175'000.00	198'777.15	185'939.93
Total des charges et des revenus	2'212'582.42	2'348'824.27	2'132'370.00	1'976'900.00	2'185'401.55	2'196'473.19
Excédent de charges		-		155'470.00		-
Excédent de revenus	136'241.85		-		11'071.64	

Compte de résultats selon les natures

Compte 2021

Budget 2022

Compte 2022

	Compte 2021		Budget 2022		Compte 2022	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
30 Charges de personnel	893'589.11		920'900.00		884'658.32	
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	971'625.96		900'170.00		810'827.82	
33 Amortissements du patrimoine administratif	289'767.95		263'500.00		208'738.15	
34 Charges financières	-		-		48'444.80	
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	31'056.78		-		24'724.11	
36 Charges de transferts	26'542.62		47'800.00		58'008.35	
37 Subventions redistribuées	-		-		-	
38 Charges extraordinaires	-		-		150'000.00	
39 Imputations internes	-		-		-	
40 Revenus fiscaux		-		-		-
41 Patentes et concessions		-		-		-
42 Taxes		1'173'599.16		946'000.00		1'221'438.62
43 Revenus divers		-		-		-
44 Revenus financiers		154'912.75		188'800.00		217'049.93
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		-		-		-
46 Revenus de transferts		1'020'312.36		842'100.00		757'984.64
47 Subventions à redistribuer		-		-		-
48 Revenus extraordinaires		-		-		-
49 Imputations internes		-		-		-
Total des charges et des revenus	2'212'582.42	2'348'824.27	2'132'370.00	1'976'900.00	2'185'401.55	2'196'473.19
Excédent de charges		-		155'470.00		-
Excédent de revenus	136'241.85		-		11'071.64	

Compte des investissements selon les tâches	Compte 2021		Budget 2022		Compte 2022	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0 Administration générale	2'769.95	746'000.00	70'000.00	10'000.00	67'639.75	45'170.10
1 Ordre et sécurité publics, défense	-	-	-	-	-	-
2 Formation	-	-	-	-	-	-
3 Culture, sports et loisirs, église	-	-	-	-	-	-
4 Santé	-	-	-	-	-	-
5 Prévoyance sociale	-	-	-	-	-	-
6 Trafic et télécommunications	-	-	-	-	-	-
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire	-	-	-	-	-	-
8 Economie publique	-	-	475'000.00	167'500.00	78'467.50	-
9 Finances et impôts	-	-	-	-	-	-
Total des dépenses et des recettes	2'769.95	746'000.00	545'000.00	177'500.00	146'107.25	45'170.10
Excédent de dépenses		-		367'500.00		100'937.15
Excédent de recettes	743'230.05		-		-	

Compte des investissements selon les natures	Compte 2021		Budget 2022		Compte 2022	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
50 Immobilisations corporelles	-		495'000.00		146'107.25	
51 Investissements pour le compte de tiers	-		-		-	
52 Immobilisations incorporelles	-		50'000.00		-	
54 Prêts	-		-		-	
55 Participations et capital social	-		-		-	
56 Propres subventions d'investissement	2'769.95		-		-	
57 Subventions d'investissement redistribuées	-		-		-	
60 Transferts au patrimoine financier		746'000.00		-		-
61 Remboursements		-		-		-
62 Transferts d'immobilisations incorporelles		-		-		-
63 Subventions d'investissement acquises		-		177'500.00		45'170.10
64 Remboursement de prêts		-		-		-
65 Transferts de participations		-		-		-
66 Remboursement de subventions d'investissement propres		-		-		-
67 Subventions d'investissement à redistribuer		-		-		-
Total des dépenses et des recettes	2'769.95	746'000.00	545'000.00	177'500.00	146'107.25	45'170.10
Excédent de dépenses		-		367'500.00		100'937.15
Excédent de recettes	743'230.05		-		-	

Tableau des crédits d'engagements et complémentaires utilisés et encore disponibles
Assemblée primaire
OGFCo art. 81 et 82

Compte	Libellé, ouvrage	Crédit initial		Crédit complémentaire				Crédit global	Crédit utilisé	Crédit disponible	Crédit valable jusqu'en
		Montant investissement net	Organe compétant: décision du	Montant	Conseil municipal décision du:	Montant	Assemblée Primaire décision du:				
	Conseil Municipal										
Les compétences de l'AP se montent à 117'442											

Les crédits d'engagements de la compétence de l'exécutif ne figurent pas dans ce tableau.

Crédits supplémentaires - compte de résultats

Montants supérieurs au budget de 50'000 (art. 84, al.4, OGFCo)

Comptes	Libellés	Budget	Comptes	Ecart
820.3101.00	Matériel d'exploitation	27'000	87'166	60'166
820.3130.00	Prestations de services de tiers	385'000	437'345	52'345

Crédits supplémentaires - compte des investissements

Montants supérieurs au budget de 50'000 (art. 84, al.4, OGFCo)

Comptes	Libellés	Budget	Comptes	Ecart
----------------	-----------------	---------------	----------------	--------------

Comptes de Fonctionnement		Comptes Charges	2021 Revenus	Budget Charges	2022 Revenus	Comptes Charges	2022 Revenus
0	ADMINISTRATION GENERALE						
02	SERVICES GENERAUX						
022	SERVICES GENERAUX						
022.30	CHARGES DE PERSONNEL						
022.3000.00	Commission bourgeoisiale	15'225.00		3'000.00		12'672.50	
022.3010.00	Traitement du personnel d'exploitation	12'000.00					
022.3010.01	Traitement du personnel administratif	7'500.00					
022.3050.00	Cotisations AVS/AI/AC	853.70				695.35	
022.3054.00	Cotisations AF					295.45	
022.30	TOTAL CHARGES DE PERSONNEL	35'578.70		3'000.00		13'663.30	
022.31	CHARGES DE BIENS ET SERVICES						
022.3100.00	Matériel de bureau	128.15					
022.3101.00	Achat de matériel divers	177.95		500.00		2.75	
022.3118.00	Etudes diverses			5'000.00			
022.3120.00	Frais de chauffage	10'455.70		10'000.00			
022.3120.01	Frais d'électricité	3'582.50		4'000.00		5'009.20	
022.3132.00	Honoraires fiduciaire	3'231.00		3'300.00		3'231.00	
022.3132.01	Honoraires divers, frais d'expertises	2'174.40		7'000.00		2'236.30	
022.3134.00	Assurances	4'581.20		4'600.00		1'522.10	
022.3137.00	Impôts	15'817.50		18'000.00		13'732.55	
022.3144.00	Entretien des bâtiments	16'088.07		20'000.00		5'843.45	
022.3151.00	Entretien de machines	6'481.40		10'000.00			
022.3170.00	Frais de représentation	300.00		500.00		2'072.10	
022.31	TOTAL CHARGES DE BIENS ET SERVICES	63'017.87		82'900.00		33'649.45	
022.33	AMORTISSEMENTS DU PA						
022.3300.10	Amortissements planifiés des routes					571.20	
022.3300.40	Amortissements planifiés des bâtiments	76'999.00		7'000.00		1'199.45	
022.3320.90	Amortissements planifiés des études			20'000.00			
022.33	TOTAL AMORTISSEMENTS DU PA	76'999.00		27'000.00		1'770.65	

Comptes de Fonctionnement		Comptes Charges	2021 Revenus	Budget Charges	2022 Revenus	Comptes Charges	2022 Revenus
022.36	CHARGES DE TRANSFERTS						
022.3612.00	Contribution aux frais d'administration	12'500.00		12'500.00		12'500.00	
022.3612.01	Contribution aux frais secrétaire-caissier			7'500.00		13'800.00	
022.3612.02	Contribution aux frais de conciergerie			11'500.00		12'300.00	
022.3612.03	Contribution aux charges sociales			3'000.00			
022.3612.04	Contribution aux frais de l'exécutif					7'000.00	
022.3636.00	Dons et cotisations	7'667.62		2'000.00		9'465.85	
022.36	TOTAL CHARGES DE TRANSFERTS	20'167.62		36'500.00		55'065.85	
022.42	TAXES ET REDEVANCES						
022.4250.00	Vente de matériaux						6'209.81
022.42	TOTAL TAXES ET REDEVANCES						6'209.81
022.44	REVENUS FINANCIERS						
022.4470.00	Location des bâtiments PA						18'250.00
022.44	TOTAL REVENUS FINANCIERS						18'250.00
022	TOTAL SERVICES GENERAUX	195'763.19		149'400.00		104'149.25	24'459.81
02	TOTAL SERVICES GENERAUX	195'763.19		149'400.00		104'149.25	24'459.81
0	TOTAL ADMINISTRATION GENERALE	195'763.19		149'400.00		104'149.25	24'459.81

Comptes de Fonctionnement		Comptes Charges	2021 Revenus	Budget Charges	2022 Revenus	Comptes Charges	2022 Revenus
8	ECONOMIE PUBLIQUE						
81	AGRICULTURE						
818	AGRICULTURE DE MONTAGNE						
818.31	CHARGES DE BIENS ET SERVICES						
818.3134.00	Assurances	549.00		600.00		550.40	
818.3140.00	Entretien des alpages et pâturages	68'641.60		3'000.00		450.00	
818.3140.01	Assainissement des sites pollués			150'000.00		4'474.72	
818.3141.01	Entretien des routes et chemins d'alpages	19'266.00		40'000.00		2'293.70	
818.3144.00	Entretien des bâtiments d'alpage	1'417.00		3'000.00		183.09	
818.31	TOTAL CHARGES DE BIENS ET SERVICES	89'873.60		196'600.00		7'951.91	
818.33	AMORTISSEMENTS DU PA						
818.3300.10	Amortissements planifiés des routes	60'999.00		5'500.00			
818.33	TOTAL AMORTISSEMENTS DU PA	60'999.00		5'500.00			
818.36	CHARGES DE TRANSFERTS						
818.3637.00	Subvention communale amélioration du bétail	800.00		800.00		800.00	
818.36	TOTAL CHARGES DE TRANSFERTS	800.00		800.00		800.00	
818.44	REVENUS FINANCIERS						
818.4470.00	Finances d'alpage et location		25'720.00		25'800.00		24'860.00
818.44	TOTAL REVENUS FINANCIERS		25'720.00		25'800.00		24'860.00
818.46	REVENUS DE TRANSFERTS						
818.4632.00	Participation communale sites pollués				50'000.00		1'491.55

Comptes de Fonctionnement		Comptes	2021	Budget	2022	Comptes	2022
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
818.4632.10	Participation communale entretien des routes		56'469.30		28'000.00		1'605.60
818.46	TOTAL REVENUS DE TRANSFERTS		56'469.30		78'000.00		3'097.15
818	TOTAL AGRICULTURE DE MONTAGNE	151'672.60	82'189.30	202'900.00	103'800.00	8'751.91	27'957.15
81	TOTAL AGRICULTURE	151'672.60	82'189.30	202'900.00	103'800.00	8'751.91	27'957.15
82	SYLVICULTURE						
820	SERVICE FORESTIER						
820.30	CHARGES DE PERSONNEL						
820.3010.00	Traitement du personnel forestier	650'206.60		700'000.00		670'849.40	
820.3040.00	Allocations de ménage			6'200.00		9'440.00	
820.3042.00	Indemnités de repas	31'867.15		35'000.00		25'608.00	
820.3050.00	Cotisations AVS/AI/AC	41'046.60		44'300.00		43'616.17	
820.3052.00	Cotisations LPP	33'141.40		37'800.00		31'694.07	
820.3053.00	Cotisations LAA	50'230.30		52'500.00		43'823.62	
820.3054.00	Cotisations AF	23'619.75		24'600.00		18'496.38	
820.3056.00	Cotisations IJM	5'561.05		5'000.00		8'597.47	
820.3090.00	Formation et perfectionnement	16'852.55		5'000.00		11'945.00	
820.3099.00	Autres charges du personnel	5'485.01		7'500.00		6'924.91	
820.30	TOTAL CHARGES DE PERSONNEL	858'010.41		917'900.00		870'995.02	
820.31	CHARGES DE BIENS ET SERVICES						
820.3100.00	Matériel de bureau	1'756.25		1'000.00		556.95	
820.3101.00	Matériel d'exploitation	50'323.37		27'000.00		87'166.34	
820.3111.00	Machines, appareils et véhicules			12'000.00		12'568.60	
820.3113.00	Matériel informatique			500.00		3'860.10	
820.3120.00	Frais de chauffage	4'896.60		2'900.00		4'503.90	
820.3120.01	Frais d'électricité	2'598.15		2'300.00		2'151.10	
820.3130.00	Prestations de services de tiers	485'023.81		385'000.00		437'345.05	
820.3130.10	Redevance radio-tv			370.00		460.00	
820.3130.20	Frais de téléphone					2'437.20	
820.3132.00	Honoraires fiduciaire	500.00					

Comptes de Fonctionnement		Comptes	2021	Budget	2022	Comptes	2022
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
820.3132.01	Honoraires, expertises diverses					8'522.10	
820.3132.02	Frais projets biodiversité, PRC	7'802.85					
820.3134.00	Assurances	12'988.35		12'600.00		4'253.10	
820.3137.00	TVA taux forfaitaire	28'489.86		25'000.00		30'456.33	
820.3141.00	Entretien des routes et chemins forestiers	61'404.40		8'000.00		18'894.85	
820.3144.00	Entretien dépôt forestier	11'332.84		7'500.00		6'659.10	
820.3144.01	Entretien places forestières (bâti)	637.60				289.95	
820.3145.00	Frais de reboisement	1'445.00		2'000.00		2'993.20	
820.3151.00	Frais d'entretien du matériel	36'703.20		30'000.00		20'648.49	
820.3151.01	Frais des véhicules	107'225.01		100'000.00		121'468.20	
820.3170.00	Frais de déplacement	1'867.50		1'500.00		915.75	
820.3170.01	Frais de représentation	995.50		500.00		2'743.80	
820.3170.10	Frais de téléphone	2'744.20		2'500.00			
820.31	TOTAL CHARGES DE BIENS ET SERVICES	818'734.49		620'670.00		768'894.11	
820.33	AMORTISSEMENTS DU PA						
820.3300.10	Amortissements planifiés des routes	2'769.95					
820.3300.40	Amortissements planifiés des bâtiments			42'000.00		28'700.00	
820.3300.60	Amortissements planifiés des véhicules	149'000.00		189'000.00		178'267.50	
820.33	TOTAL AMORTISSEMENTS DU PA	151'769.95		231'000.00		206'967.50	
820.35	ATTRIBUTIONS AUX FONDS						
820.3511.00	Fonds de reboisement	31'000.90				24'658.96	
820.3511.01	Intérêts fonds de reboisement	55.88				65.15	
820.35	TOTAL ATTRIBUTIONS AUX FONDS	31'056.78				24'724.11	
820.36	CHARGES DE TRANSFERTS						
820.3636.00	Versement fonds du bois	2'168.00		7'000.00		2'142.50	
820.3636.01	Contribution Fonds Formation (FFPFVR)	3'407.00		3'500.00			
820.36	TOTAL CHARGES DE TRANSFERTS	5'575.00		10'500.00		2'142.50	
820.42	TAXES ET REDEVANCES						
820.4231.00	Formation aux tiers		13'291.45		10'000.00		7'536.30

Comptes de Fonctionnement		Comptes	2021	Budget	2022	Comptes	2022
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
820.4240.00	Location de véhicules, machines				4'000.00		213.90
820.4240.01	Location de personnel		63'389.05		42'000.00		68'022.45
820.4240.02	Travaux pour tiers		429'032.95		350'000.00		462'945.15
820.4250.00	Vente de bois de feu		93'627.15		100'000.00		94'365.00
820.4250.01	Vente de bois de service		230'798.30		200'000.00		190'995.30
820.4250.02	Vente de bois énergie		335'205.51		240'000.00		325'301.76
820.4250.10	Vente de matériel d'exploitation						1'210.00
820.4260.00	Remboursements d'assurances		192.40				494.45
820.4260.10	Remboursements d'assurances sociales		8'062.35				64'144.50
820.42	TOTAL TAXES ET REDEVANCES		1'173'599.16		946'000.00		1'215'228.81
820.46	REVENUS DE TRANSFERT						
820.4612.00	Participation commune au traitement garde-forest.				40'000.00		
820.4630.00	Subvention fédérale divers		8'181.85		7'000.00		8'264.65
820.4630.10	Subvention fédérale EFFOR2		277'089.10		240'000.00		251'899.00
820.4631.02	Subvention cantonale tâches de police, surveil		10'316.00		10'500.00		10'316.00
820.4631.04	Subvention cantonale programme gestion forêts		3'465.25		4'000.00		4'000.00
820.4631.05	Subvention cantonale dégâts aux forêts		9'485.90				18'900.40
820.4631.06	Subvention cantonale divers						36'005.35
820.4631.10	Subvention cantonale EFFOR2		118'752.50		120'000.00		107'957.00
820.4632.00	Participation communale entretien des routes				5'600.00		13'226.40
820.4632.10	Subvention communale EFFOR2		55'000.00		50'000.00		50'000.00
820.4632.11	Participation commune de Troistorrents		469'552.46		275'000.00		242'318.69
820.46	TOTAL REVENUS DE TRANSFERT		951'843.06		752'100.00		742'887.49
820	TOTAL SERVICE FORESTIER	1'865'146.63	2'125'442.22	1'780'070.00	1'698'100.00	1'873'723.24	1'958'116.30
82	TOTAL SYLVICULTURE	1'865'146.63	2'125'442.22	1'780'070.00	1'698'100.00	1'873'723.24	1'958'116.30
8	TOTAL ECONOMIE PUBLIQUE	2'016'819.23	2'207'631.52	1'982'970.00	1'801'900.00	1'882'475.15	1'986'073.45

Comptes de Fonctionnement		Comptes Charges	2021 Revenus	Budget Charges	2022 Revenus	Comptes Charges	2022 Revenus
9	FINANCES						
96	ADMINISTRATION DE LA FORTUNE ET DE LA DETTE						
961	INTERETS						
961.34	CHARGES FINANCIERES						
961.3409.00	Autres intérêts passifs					241.30	
961.34	TOTAL CHARGES FINANCIERES					241.30	
961.44	REVENUS FINANCIERS						
961.4401.00	Intérêts de la créance de la Commune				1'500.00		
961.4401.01	Intérêts de retard des créances		30.00				30.93
961.44	TOTAL REVENUS FINANCIERS		30.00		1'500.00		30.93
961	TOTAL INTERETS		30.00		1'500.00	241.30	30.93
963	PATRIMOINE FINANCIER						
963.31	CHARGES DE BIENS ET SERVICES						
963.3111.00	Matériel d'exploitation de l'Auberge					332.35	
963.31	TOTAL CHARGES DE BIENS ET SERVICES					332.35	
963.34	CHARGES FINANCIERES						
963.3431.00	Frais d'entretien de l'Auberge					45'132.50	
963.3439.00	Assurances de l'Auberge					3'071.00	
963.34	TOTAL CHARGES FINANCIERES					48'203.50	
963.44	REVENUS FINANCIERS						
963.4411.00	Bénéfice sur vente de terrains						6'447.00
963.4420.00	Intérêts des titres		6.00				6.00

Comptes de Fonctionnement		Comptes Charges	2021 Revenus	Budget Charges	2022 Revenus	Comptes Charges	2022 Revenus
963.4430.00	Location des terrains PF						93'846.20
963.4430.01	Location des bâtiments PF						335.45
963.4430.02	Location de l'Auberge						73'274.35
963.44	TOTAL REVENUS FINANCIERS		6.00				173'909.00
963.46	REVENUS DE TRANSFERTS						
963.4612.00	Participation de la Commune sources						12'000.00
963.46	TOTAL REVENUS DE TRANSFERTS						12'000.00
963	TOTAL PATRIMOINE FINANCIER		6.00			48'535.85	185'909.00
969	PATRIMOINE FINANCIER AUTRES						
969.4411.00	Bénéfice sur vente de terrains		4'600.00				
969.4411.02	Bénéfice sur vente de machines		78.00				
969.4430.00	Location des terrains PF		66'810.70		64'000.00		
969.4430.01	Location des bâtiments PF		10'211.25		10'200.00		
969.4430.02	Location de l'Auberge de la Bourgeoisie		47'456.80		87'300.00		
969.4612.00	Participation de la Commune sources		12'000.00		12'000.00		
969	TOTAL PATRIMOINE FINANCIER AUTRES		141'156.75		173'500.00		
96	TOTAL ADMINISTRATION DE LA FORTUNE ET DE LA DETTE		141'192.75		175'000.00	48'777.15	185'939.93

Comptes de Fonctionnement		Comptes Charges	2021 Revenus	Budget Charges	2022 Revenus	Comptes Charges	2022 Revenus
99	POSTES NON VENTILABLES						
990	POSTES NON VENTILABLES						
990.3894.00	Attribution à la réserve de politique budgétaire					150'000.00	
990	TOTAL POSTES NON VENTILABLES					150'000.00	
99	TOTAL POSTES NON VENTILABLES					150'000.00	
9	TOTAL FINANCES		141'192.75		175'000.00	198'777.15	185'939.93
	Total compte de Fonctionnement	2'212'582.42	2'348'824.27	2'132'370.00	1'976'900.00	2'185'401.55	2'196'473.19
	Excédent de revenus ou de charges	136'241.85			155'470.00	11'071.64	

Comptes d'Investissement		Comptes	2021	Budget	2022	Comptes	2022
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0	ADMINISTRATION GENERALE						
02	SERVICES GENERAUX						
022	SERVICES GENERAUX						
022.50	IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
022.5010.00	Entretien des routes bourgeoisiales					53'141.30	
022.5040.00	Entretien des bâtiments			20'000.00		14'498.45	
022.50	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			20'000.00		67'639.75	
022.52	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
022.5290.00	Etudes patrimoine bâti			30'000.00			
022.5290.10	Etudes routières			20'000.00			
022.52	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			50'000.00			
022.56	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT						
022.5620.00	Contribution à la Commune	2'769.95					
022.56	TOTAL SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	2'769.95					
022.60	TRANSFERT IMMOBILISATIONS AU PF						
022.6040.01	Auberge de la Bourgeoisie		746'000.00				
022.60	TOTAL TRANSFERT IMMOBILISATIONS AU PF		746'000.00				
022.63	SUBVENTIONS ACQUISES						
022.6310.00	Subvention cantonale				10'000.00		

Comptes d'Investissement		Comptes	2021	Budget	2022	Comptes	2022
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
022.6320.00	Participation communale routes bourgeoisiales						45'170.10
022.63	TOTAL SUBVENTIONS ACQUISES				10'000.00		45'170.10
022	TOTAL SERVICES GENERAUX	2'769.95	746'000.00	70'000.00	10'000.00	67'639.75	45'170.10
02	TOTAL SERVICES GENERAUX	2'769.95	746'000.00	70'000.00	10'000.00	67'639.75	45'170.10
0	TOTAL ADMINISTRATION GENERALE	2'769.95	746'000.00	70'000.00	10'000.00	67'639.75	45'170.10

Comptes d'Investissement		Comptes	2021	Budget	2022	Comptes	2022
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
8	ECONOMIE PUBLIQUE						
81	AGRICULTURE						
818	AGRICULTURE DE MONTAGNE						
818.50	IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
818.5000.00	Entretien des alpages			50'000.00			
818.5010.00	Routes d'alpage			50'000.00			
818.5010.01	Routes bourgeoisiales			100'000.00			
818.50	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			200'000.00			
818.63	SUBVENTIONS ACQUISES						
818.6310.00	Subvention cantonale				40'000.00		
818.6320.00	Participation communale				127'500.00		
818.63	TOTAL SUBVENTIONS ACQUISES				167'500.00		
818	TOTAL AGRICULTURE DE MONTAGNE			200'000.00	167'500.00		
81	TOTAL AGRICULTURE			200'000.00	167'500.00		
82	SYLVICULTURE						
820	SERVICE FORESTIER						
820.50	IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
820.5040.00	Réfections dépôt forestier			175'000.00			
820.5050.00	Achat forêts			20'000.00		6'000.00	

Comptes d'Investissement		Comptes	2021	Budget	2022	Comptes	2022
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
820.5060.00	Achat véhicules, machines			80'000.00		72'467.50	
820.50	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			275'000.00		78'467.50	
820	TOTAL SERVICE FORESTIER			275'000.00		78'467.50	
82	TOTAL SYLVICULTURE			275'000.00		78'467.50	
8	TOTAL ECONOMIE PUBLIQUE			475'000.00	167'500.00	78'467.50	
	Total compte d'Investissement	2'769.95	746'000.00	545'000.00	177'500.00	146'107.25	45'170.10
	Investissements nets	743'230.05			367'500.00		100'937.15

BOURGEOISIE DE TROISTORRENTS		Bilan 2022	Bilan 2021
000.1	ACTIF		
000.10	PATRIMOINE FINANCIER		
000.100	DISPONIBILITES ET PLACEMENTS A COURT TERME		
000.1000.00	Caisse	10'943.81	6'617.03
000.100	DISPONIBILITES ET PLACEMENTS A COURT TERME	10'943.81	6'617.03
000.101	CREANCES		
000.1010.00	Débiteurs	319'281.90	328'519.71
000.1011.00	Commune de Troistorrents	1'083'333.79	793'100.81
000.1019.00	Impôt anticipé	4.20	2.10
000.101	CREANCES	1'402'619.89	1'121'622.62
000.104	ACTIFS TRANSITOIRES		
000.1041.00	Recettes restant à encaisser	116'596.80	123'586.75
000.104	ACTIFS TRANSITOIRES	116'596.80	123'586.75
000.107	PLACEMENTS FINANCIERS A LONG TERME		
000.1070.00	Part sociale Banque Raiffeisen	200.00	200.00
000.1070.01	Actions CEVM	100'000.00	100'000.00
000.107	PLACEMENTS FINANCIERS A LONG TERME	100'200.00	100'200.00
000.108	IMMOBILISATIONS PF		
000.1084.01	Auberge de la Bourgeoisie	746'000.00	746'000.00
000.1086.00	Auberge de la Bourgeoisie installations	18'000.00	
000.108	IMMOBILISATIONS PF	764'000.00	746'000.00
000.10	PATRIMOINE FINANCIER	2'394'360.50	2'098'026.40
000.14	PATRIMOINE ADMINISTRATIF		
000.140	IMMOBILISATIONS CORPORELLES PA		
000.1400.00	Terrains	1.00	1.00
000.1401.00	Alpages et pâturages	1.00	1.00
000.1401.02	Routes bourgeoisiales	7'400.00	
000.1404.00	Bâtiments	13'300.00	1.00
000.1404.01	Dépôt forestier	131'600.00	143'000.00
000.1404.02	Place aux Cros	198'700.00	216'000.00
000.1405.00	Forêts	882'000.00	876'000.00
000.1406.00	Véhicules	331'200.00	437'000.00
000.140	IMMOBILISATIONS CORPORELLES PA	1'564'202.00	1'672'003.00
000.145	PARTICIPATIONS, CAPITAL SOCIAL PA		
000.1454.00	Parts sociales La Forestière	15'000.00	15'000.00
000.145	PARTICIPATIONS, CAPITAL SOCIAL PA	15'000.00	15'000.00
000.14	PATRIMOINE ADMINISTRATIF	1'579'202.00	1'687'003.00
000.1	ACTIF	3'973'562.50	3'785'029.40

BOURGEOISIE DE TROISTORRENTS		Bilan 2022	Bilan 2021
000.2	PASSIF		
000.20	CAPITAUX DE TIERS		
000.200	ENGAGEMENTS COURANTS		
000.2006.00	Cautions	-850.00	-850.00
000.200	ENGAGEMENTS COURANTS	-850.00	-850.00
000.204	PASSIFS TRANSITOIRES		
000.2041.00	Dépenses restant à payer	-17'863.85	-15'126.50
000.204	PASSIFS TRANSITOIRES	-17'863.85	-15'126.50
000.20	CAPITAUX DE TIERS	-18'713.85	-15'976.50
000.29	CAPITAL PROPRE		
000.291	FONDS SOUS CAPITAL PROPRE		
000.2910.00	Fonds de reboisement	-173'804.05	-149'079.94
000.291	FONDS SOUS CAPITAL PROPRE	-173'804.05	-149'079.94
000.294	RESERVE DE POLITIQUE BUDGETAIRE		
000.2940	RESERVE DE POLITIQUE BUDGETAIRE		
000.2940.00	Réserve de politique budgétaire	-150'000.00	
000.2940	RESERVE DE POLITIQUE BUDGETAIRE	-150'000.00	
000.294	RESERVE DE POLITIQUE BUDGETAIRE	-150'000.00	
000.299	FORTUNE NETTE		
000.2999.00	Fortune de la Bourgeoisie	-3'631'044.60	-3'619'972.96
000.299	FORTUNE NETTE	-3'631'044.60	-3'619'972.96
000.29	CAPITAL PROPRE	-3'954'848.65	-3'769'052.90
000.2	PASSIF	-3'973'562.50	-3'785'029.40
Comptes de bilan			

**RAPPORT DU REVISEUR
A L'ASSEMBLEE BOURGEOISIALE DE LA
BOURGEOISIE DE TROISTORRENTS**



Rue des Cèdres 10
CP 1163
1950 Sion
T. 027 327 30 30
F. 027 327 30 31
www.nofival.ch

En notre qualité de réviseur, nous avons vérifié, conformément aux articles 83 à 86 de la Loi sur les communes du Canton du Valais et aux articles 89 à 93 de l'Ordonnance sur la gestion financière des communes, la comptabilité et les comptes annuels (le bilan, le compte administratif et l'annexe) de l'exercice arrêté au 31 décembre 2022.

Responsabilité du Conseil bourgeoisial, respectivement le Conseil communal

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux prescriptions des articles 74 et ss de la LCo ainsi que de l'OGFCo incombe au Conseil bourgeoisial, respectivement le Conseil communal. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil bourgeoisial, respectivement le Conseil communal est responsable de l'application de méthodes comptables appropriées ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément aux prescriptions de la LCo et de l'OGFCo et à la recommandation d'audit suisse 60 *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux*. Selon cette recommandation d'audit, nous devons respecter les règles d'éthique professionnelle ainsi que planifier et réaliser l'audit de façon à pouvoir constater avec une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2022 sont conformes aux prescriptions légales (LCo et OGFCo) et aux règlements y relatifs.

Autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance conformément aux prescriptions de l'art. 83 de la LCo et des articles 89 et 90 de l'OGFCo et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

De plus, nous précisons que :

- l'entretien final avec le Conseil bourgeoisial, respectivement le Conseil communal a eu lieu
- l'endettement net de la Bourgeoisie est nul
- selon notre appréciation la Bourgeoisie est en mesure de faire face à ses engagements.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Sion, le 15 mai 2023

NOFIVAL SA



Dimitri Vernay
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Lionel Coutaz
Expert-réviseur agréé

Principes pour la présentation et la tenue du compte de la bourgeoisie de Troistorrents

1. Base légale

L'établissement du compte de la bourgeoisie de Troistorrents se fonde sur la loi sur les communes (LCo) du 5 février 2004 ainsi que de l'ordonnance sur la gestion financière des communes (OGFCo).

2. Principes MCH2 appliqués et divergences

Les comptes sont établis conformément au modèle comptable harmonisé pour les cantons et les bourgeoisies (MCH2) publié le 25 janvier 2008 par la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances et aux recommandations du Conseil suisse de présentation des comptes publics (SRS-CSPCP). Ces recommandations constituent des normes minimales que toutes les collectivités publiques sont tenues de respecter. En fonction de la recommandation, le MCH2 permet des options différentes quant à la méthode de comptabilisation et de présentation.

La bourgeoisie de Troistorrents se positionne de la manière suivante face à certaines recommandations (RE) avec des choix et des divergences spécifiées ci-après :

RE 02 Principes comptables

- Les explications sur les principaux comptes du compte de résultats et du compte des investissements figurent dans le message introductif de la brochure des comptes.

RE 05 Actifs et passifs de régularisation

- La valeur seuil définie à partir de laquelle les opérations de régularisation sont faites est fixée à Fr. 0.00.

RE 06 Réévaluations (corrections de valeur)

- Le patrimoine financier est réévalué si une diminution durable de la valeur est prévisible.

RE 07 Recettes fiscales

- Non applicable pour la bourgeoisie

RE 08 Financements spéciaux et préfinancements

- Les préfinancements ne sont pas autorisés.
- Le solde réalisé par une tâche faisant l'objet d'un financement spécial est transféré au bilan par les comptes 35 ou 45.

RE 09 Provisions et engagements conditionnels

- La valeur seuil définie à partir de laquelle les opérations de provisions sont faites est fixée à Fr. 0.00.

RE 10 Compte des investissements

- L'activation des investissements se fait selon l'Option 1, c'est-à-dire une activation de l'investissement net au bilan.

RE 12 Immobilisations et comptabilité des immobilisations

- La limite d'activation des investissements propres est fixée à Fr. 20'000.00 par objet ou par projet.
- L'amortissement a lieu dès le début des travaux.
- Le taux d'amortissement est appliqué sur la valeur comptable au bilan au 01.01 augmenté de l'investissement net de l'exercice en cours.
- La méthode de l'amortissement dégressif est appliquée.
- Les amortissements supplémentaires ne sont pas autorisés.
- Les terrains morcelés des autres travaux de génie-civil, des bâtiments peuvent être enregistrés dans le compte spécifique des terrains du patrimoine administratif.

RE 13 Vision consolidée

- Le tableau des participations doit au minimum figurer dans l'annexe aux comptes.

RE 14 Tableau des flux de trésorerie

- Le tableau des flux de trésorerie simplifié est élaboré sur la base du tableau de financement actualisé du MCH1.

RE 17 Objectifs et instruments de politique budgétaire

- Une réserve de politique budgétaire assimilable à une réserve conjoncturelle ou d'équilibrage peut être constituée. Les prélèvements ou attributions à cette réserve doivent être comptabilisés aux titres de charges ou revenus extraordinaires.
- Le postfinancement de la réserve de politique budgétaire n'est pas autorisé.

RE 18 Indicateurs financiers

- Les indicateurs de 1ère et 2ème priorités, recommandés par la conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances, sont présentés dans le message introductif. Les définitions et mode de calcul se trouvent dans le manuel "modèle comptable harmonisé pour les cantons et les bourgeoisies" dans l'annexe C.

RE 19 Procédure lors du passage au MCH2 (2022)

- Pour des raisons de comparabilité, les valeurs du bilan de l'année précédente sont présentées lors du passage au MCH2 au 01.01.2022 (au lieu du 31.12.2021), après les reclassifications et les retraitements dus au passage au MCH2. Il en va de même pour les valeurs présentées dans le tableau des garanties.
- Le patrimoine financier est inscrit à sa valeur comptable.
- Les provisions et les comptes de régularisation ont été réévalués.
- La réévaluation du patrimoine administratif n'est pas autorisée.
- Les terrains parcellisés des autres travaux de génie-civil (compte bilan 1403) et des bâtiments (compte bilan 1404) sont enregistrés dans le compte spécifique des terrains du patrimoine administratif (compte bilan 1400).

3. Principes de la gestion financière

La gestion financière se conforme aux exigences de la légalité, de l'équilibre budgétaire à terme, de l'emploi économe des fonds, de l'urgence, de la rentabilité, de la causalité, de l'indemnisation des avantages, de la non-affectation des impôts généraux, de la gestion axée sur les résultats, du paiement par l'utilisateur et de la transparence financière.

4. Principes de tenue des comptes

La tenue des comptes est un enregistrement chronologique et systématique des transactions effectuées avec l'extérieur et des imputations internes. La tenue des comptes est régie par les principes de l'annualité, de la spécialité, et de l'exhaustivité.

5. Principes de présentation des comptes

La présentation des comptes doit fournir une image de la situation financière qui corresponde à l'état effectif de la fortune, des finances et des revenus.

La présentation des comptes repose sur les principes de la comparabilité, du produit brut, de la comptabilité d'exercice, de la continuité, de l'importance, de la clarté, de la fiabilité, de la permanence des méthodes comptables et de l'échéance.

6. Principes d'évaluation du bilan

6.1. Actif

6.1.1. Patrimoine financier (PF)

Le patrimoine financier est inscrit au bilan à sa valeur comptable. Il est amorti si des pertes ou des moins-values sont enregistrées. En cas d'acquisition d'immobilisation gratuitement, celle-ci doit être évaluée à sa valeur vénale.

Tous les nouveaux éléments du patrimoine financier sont évalués conformément aux principes d'évaluation ci-dessous.

Disponibilités et placements à court terme (compte bilan 100)

Les disponibilités et les placements à court terme comprennent les fonds en caisse, les avoirs postaux et bancaires, les soldes des cartes de débit et de crédit et les placements à court terme sur le marché monétaire (moins de 90 jours). Ils sont évalués à leur valeur d'acquisition, valeur nominale, ou, si inférieure, à leur valeur vénale.

Créances (compte bilan 101)

Les créances à court terme comprennent toutes les créances facturées envers des tiers et impayées.

Une provision générale pour créances douteuses est comptabilisée chaque année au 31 décembre.

En outre, des correctifs d'actifs spécifiques (ducroire) sont enregistrés pour les créances fiscales.

Placements financiers à court terme (compte bilan 102)

Les placements financiers à court terme sont des actifs monétaires (prêts à court terme, placements à intérêts, dépôts à terme, etc.), qui sont généralement détenus dans le but de faire coïncider les flux de liquidités pouvant générer un rendement. Les échéances varient de 90 jours à un an. Les placements financiers à court terme sont évalués à leur valeur d'acquisition, valeur nominale, ou, si inférieure, à leur valeur vénale.

Actifs de régularisation (compte bilan 104)

Les actifs de régularisation ont pour but de fournir les chiffres selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les charges, revenus, recettes et dépenses sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel l'engagement a eu lieu. Les comptes d'actifs de régularisation sont évalués à leur valeur nominale. La valeur seuil pour l'enregistrement d'un actif de régularisation est fixée à Fr. 0.00.

Marchandises, fournitures (compte bilan 106)

Les articles de commerce et les matières premières et auxiliaires, sont évalués au prix coûtant ou au prix du marché si celui-ci est inférieur.

Placements financiers à long terme (compte bilan 107)

Les placements financiers à long terme ont une durée supérieure à un an. Ils sont classés dans le patrimoine financier, étant donné qu'ils ne servent pas directement à l'exécution des tâches publiques. Les actions, parts sociales, placements à intérêts (obligations, prêts) et créances à long terme sont comptabilisés à leur juste valeur ou à leur valeur nominale. La distinction de la rubrique au bilan entre le long et le court terme n'est pas adaptée en cours de période du placement.

Immobilisations corporelles du patrimoine financier (compte bilan 108)

Les immobilisations corporelles détenues au patrimoine financier ne sont pas utilisées directement pour l'exécution des tâches publiques. Les immobilisations du patrimoine financier dans le bilan au coût d'acquisition ou de construction.

Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers (compte bilan 109)

Les créances résultant de financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers sont comptabilisées à l'actif du bilan et les opérations de comptabilisation ont un effet sur le compte de résultats.

6.1.2. Patrimoine administratif (PA)

Les valeurs du patrimoine administratif comprennent les éléments qui servent à l'exécution des tâches publiques et qui découlent du compte des investissements. Le montant du seuil d'activation des investissements propres est fixé à Fr. 20'000.00 par objet ou par projet.

Immobilisations corporelles (compte bilan 1400)

Les immobilisations du patrimoine administratif sont inscrites au bilan au coût d'acquisition ou de production. Les immobilisations corporelles détenues au patrimoine administratif qui font l'objet d'une dépréciation du fait de leur utilisation sont amorties par catégorie à leur valeur résiduelle au 31.12.

Liste des taux d'amortissements planifiés appliqués :

Terrains : 0% (compte bilan 1400)

Routes et voies de communication : 7% (compte bilan 1401)

Aménagement des cours d'eau : - (compte bilan 1402)

Autres travaux de génie-civil : 7% à 10% (compte bilan 1403)

Bâtiments : 8% (compte bilan 1404)

Forêts : 0% (compte bilan 1405)

Biens meubles : 35% (compte bilan 1406)

Autres immobilisations corporelles : 50% (compte bilan 1409)

Immobilisations incorporelles (compte bilan 142)

Les immobilisations incorporelles comprennent les logiciels, les licences, les droits d'utilisation et les autres immobilisations incorporelles. Le taux d'amortissement planifié est de 50%.

Prêts (compte bilan 144)

Les prêts sont généralement comptabilisés à leur valeur nominale. Si une diminution durable de la valeur est prévisible, une réévaluation de la valeur doit être effectuée.

Participations, capital social (compte bilan 145)

Les participations et capital social sont des parts dans le capital d'autres sociétés, établissements et institutions détenues en vue d'un investissement permanent. Ils sont comptabilisés au maximum à leur valeur d'acquisition. Si une diminution durable de la valeur est prévisible, une réévaluation de la valeur doit être effectuée.

Subventions d'investissement (compte bilan 146)

Les subventions d'investissement sont des prestations en argent qui sont utilisées par le bénéficiaire de ces subventions pour acquérir des actifs durables à caractère d'investissement. Le taux d'amortissement planifié est de 10%.

6.2. Passif

6.2.1. Capitaux de tiers

Engagements courants (compte bilan 200)

Les engagements courants sont des dettes monétaires qui doivent généralement être remboursées dans les douze mois qui suivent la clôture. Ces engagements sont comptabilisés à leur valeur nominale.

Engagements financiers à court terme (compte bilan 201)

Les engagements financiers à court terme sont des dettes résultant d'opérations de financement d'une durée inférieure ou égale à un an. Ces engagements sont comptabilisés à la valeur nominale.

Passifs de régularisation (compte bilan 204)

Les passifs de régularisation ont pour but de fournir les chiffres selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les charges, revenus, recettes et dépenses sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel l'engagement a eu lieu. Les comptes de passifs de régularisation sont évalués à leur valeur nominale. La valeur seuil pour l'enregistrement d'un passif de régularisation est fixée à Fr. 0.00.

Provisions à court terme (compte bilan 205)

Des provisions sont comptabilisées pour les engagements fondés sur un événement survenu dans le passé (avant la date de clôture des comptes), dont le montant et/ou l'échéance sont incertains, mais peuvent être estimés. Une provision est classée à court terme si la sortie de fonds est probable dans un délai d'un an à compter de la date de clôture. Les provisions sont réévaluées chaque année au 31 décembre. La valeur seuil pour l'enregistrement d'une provision à court terme est fixée à Fr. 0.00.

Engagements financiers à long terme (compte bilan 206)

Les engagements financiers à long terme sont des passifs liés à des opérations de financement qui doivent généralement être remboursées plus de douze mois après la date de clôture du bilan. Ils sont comptabilisés à la valeur nominale. La distinction de la rubrique au bilan entre le long et le court terme n'est pas adaptée en cours de période de l'engagement.

Provisions à long terme (compte bilan 208)

Des provisions sont comptabilisées pour les engagements fondés sur un événement survenu dans le passé (avant la date de clôture des comptes), dont le montant et/ou l'échéance sont incertains, mais qui peuvent être estimés. Une provision est classée à long terme si la sortie de fonds est probable dans un délai de plus de douze mois à compter de la date de clôture. Les provisions font l'objet d'une réévaluation chaque année au 31 décembre. La valeur seuil pour l'enregistrement d'une provision à long terme est fixée à Fr. 0.00.

Engagements envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers (compte bilan 209)

Un financement spécial est utilisé pour affecter des moyens en vue de l'exécution des tâches publiques. Un financement spécial est inscrit dans les capitaux de tiers si la base juridique ne peut être modifiée ou si la base légale repose sur le droit de rang supérieur. Ils figurent au passif du bilan et les opérations de comptabilisation ont un effet sur le compte de résultats.

6.2.2. Capital propre

Fonds et financements spéciaux enregistrés sous capital propre (compte bilan 290 et 291)

Un financement spécial est utilisé pour affecter des moyens en vue de l'exécution des tâches publiques. Un financement spécial est inscrit dans le capital propre si la base juridique peut être modifiée ou si la base légale repose sur le droit de rang supérieur, mais laisse une marge de manœuvre considérable à la collectivité publique. Ils figurent au passif du bilan et les opérations de comptabilisation ont un effet sur le compte de résultats. Les avances sur les financements spéciaux classés dans le capital propre sont inscrites en négatif dans les fonds propres. Ils sont remboursables dans un délai de 8 ans à compter de leur première inscription au bilan par de futurs excédents de revenus réalisés par la tâche concernée.

Réserves de politique budgétaire (compte bilan 294)

Les réserves de politique budgétaire sont des réserves qui peuvent être utilisées pour couvrir des déficits futurs du compte de résultats.

Le postfinancement des réserves de politique budgétaire n'est pas autorisé.

Réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier (compte bilan 296)

Le résultat positif de la réévaluation doit être inscrit au bilan dans la réserve liée au retraitement du patrimoine financier. Cette réserve, inscrite dans le bilan dans les fonds propres, ne peut être dissoute qu'en cas de perte de valeur durable ou de vente du patrimoine financier. Le postfinancement de la réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier n'est pas autorisé.

Excédent ou découvert du bilan (compte bilan 299)

Le solde provient des excédents et des déficits cumulés du compte de résultats. En cas de découvert, le poste reste au passif mais avec un signe négatif. Il doit être amorti dans un délai maximum de 4 ans à partir de sa première inscription au bilan.

Etat du capital propre

en francs suisse		Solde au 01.01	Attributions	Prélèvements	Solde au 31.12
29	Capital propre	3'769'053	185'796	-	3'954'849
290	Engagements et avances sur financements spéciaux classés dans le capital propre	-	-	-	-
291	Fonds classés dans le capital propre	149'080	24'724	-	173'804
294	Réserves de politique budgétaire	-	150'000	-	150'000
296	Réserve liée au retraitement du patrimoine financier	-	-	-	-
299	Excédent/découvert du bilan	3'619'973	11'072	-	3'631'045

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS 2022

Comptes	Intitulés	Solde initial	Dépenses	Recettes	Solde à amortir	Amortissements	Valeur comptable	Taux min obligatoire	Contrôle
	Comptes ordinaires								
1400	Terrains	1	-	-	1	-	1	0%	0%
1401	Routes / voies de communication	1	53'141	45'170	7'972	571	7'401	7%	7%
1404	Bâtiments du PA	359'001	14'498	-	373'499	29'899	343'600	8%	8%
1405	Forêts	876'000	6'000	-	882'000	-	882'000	0%	0%
1406	Biens meubles du PA	437'000	72'468	-	509'468	178'268	331'200	35%	35%
1429	Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-	50%	0%
145X	Participation capital social	15'000	-	-	15'000	-	15'000	selon risque	0%
	Total comptes ordinaires	1'687'003	146'107	45'170	1'787'940	208'738	1'579'202		



TABLEAU DES AMORTISSEMENTS 2022

N°	PATRIMOINE ADMINISTRATIF	CATEGORIES	Valeur comptable	Investissements	Subventions Participations	Solde à amortir	Amortissements		Valeur comptable
			01.01.2022	2022	2022	2022	Taux	Montants	au 31.12.2022
022	Services généraux		2	67'640	45'170	22'472		1'770	20'702
022	Terrains	Terrains	1	-	-	1	0%	-	1
022	Bâtiments	Bâtiments	1	14'498	-	14'499	8%	1'199	13'300
022	Routes bourgeoisiales	Génie civile - Route	-	53'141	45'170	7'971	7%	571	7'400
818	Agriculture de montagne		1	-	-	1		-	1
818	Alpages et pâturages	Génie civile - Route	1	-	-	1	8%	-	1
820	Service forestier		1'672'000	78'468	-	1'750'468		206'969	1'543'499
820	Dépôt forestier	Bâtiments	143'000	-	-	143'000	8%	11'400	131'600
820	Place aux Crocs	Bâtiments	216'000	-	-	216'000	8%	17'300	198'700
820	Forêts	Forêts	876'000	6'000	-	882'000	0%	-	882'000
820	Véhicules	Véhicules	437'000	72'468	-	509'468	35%	178'268	331'200
TOTAL PATRIMOINE ADMINISTRATIF			1'672'003	146'107	45'170	1'772'940		208'738	1'564'202

	PATRIMOINE FINANCIER	CATEGORIES	Valeur comptable	Immobilisations	Subventions Participations	Solde à amortir	Amortissements		Valeur comptable
			01.01.2022	2022	2022	2022	Taux	Montants	au 31.12.2022
	Auberge de la Bourgeoisie	Bâtiments PF	746'000	-	-	746'000	0%	-	746'000
	Auberge de la Bourgeoisie installations	Biens meubles PF	-	18'000	-	18'000	0%	-	18'000
TOTAL PATRIMOINE FINANCIER			746'000	18'000	-	764'000		-	764'000

PA + investissements 2022 (solde à amortir) 1'772'940

Amortissements planifiés 208'738

Amortissements planifiés des subventions -

Taux global des amortissements 12%

	Investissements	Marge d'autofinancement
2011	95'251	363'042
2012	450'910	310'443
2013	178'552	504'819
2014	196'226	447'301
2015	427'320	358'364
2016	1'054'901	242'315
2017	284'999	311'437
2018	178'902	300'584
2019	255'516	138'071
2020	-46'152	367'265
2021	-743'230	457'067
2022	100'937	394'534

TOTAL 2'434'132 4'195'241

Excédent de financement s/12 ans 1'761'109

